



fiche BOURSE AUX JEUX 2026

Douvaine - Règlement

Article 1 :

La manifestation dénommée « Bourse aux jeux » organisée par l'Association Lémandragore se déroulera le samedi 7 novembre 2026 de 9h30 à 13h (ouverture public), dans la ludothèque située au 12 place du marché 74140 Douvaine.

Article 2 :

La Bourse aux jeux est ouverte exclusivement aux particuliers et associations ludiques. Elle est interdite aux professionnels.

Pour pouvoir déposer des jeux, il faut être adhérent à l'association Lémandragore ou à toute autre association en présentant votre preuve d'adhésion que nous devons être en moyen de comparer avec une liste préalablement transmise par votre association.

Cette vente ne sera constituée que de ventes/achats de jeux de société, puzzles, casses-tête, livres-jeux. **Les jouets et accessoires petite enfance sont exclus de cette bourse.**

Article 3 :

Dépôts des jeux

Les participants doivent venir à la ludothèque de Douvaine pour déposer les jeux de société qu'ils souhaitent vendre.

Les dépôts commencent du samedi 31 octobre au vendredi 6 novembre selon les horaires de la ludothèque.

Les jeux sont remis en main propre à la ludothécaire présente durant les horaires d'ouverture au public.

Le dépositaire des jeux de société donne le nom des jeux déposés, le nombre de jeux, l'état des jeux et les prix souhaités à la ludothécaire présente. (possibilité de pré-remplir la fiche Inventaire des jeux du dépositaire).

La ludothécaire assigne un numéro à chaque jeu déposé et le reporte sur la fiche de dépôt.

Le dépositaire signe sur la fiche de dépôt et déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

Le dépositaire s'engage à déposer des jeux de société complets et en bon état. Les boîtes doivent fermer correctement.

Vente

La vente se déroule dans la ludothèque de Douvaine aux dates et horaires indiquées dans l'article 1.

L'association Lémandragore se charge de la vente. Elle collecte l'argent des ventes qui sera ensuite reversé à chaque dépositaire en fonction des ventes effectuées.

L'acheteur doit vérifier, avant de terminer ses achats, le contenu des jeux de société qu'il souhaite acheter afin de prendre connaissance de l'état du ou des jeux.

L'association Lémandragore n'est en aucun cas tenue responsable de l'état des jeux de société vendus et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Le montant des ventes est reporté sur une fiche pour chaque dépositaire.

Retour des jeux et paiement

Les participants doivent venir à la ludothèque de Douvaine pour récupérer leurs jeux de société invendus et l'argent des éventuels gains de la vente.

Les retours commencent mardi 10 novembre et seront clos le samedi 14 novembre à 12h durant les horaires d'ouverture au public.

Si le dépositaire n'est pas venu chercher ses jeux de sociétés invendus avant le samedi 14 novembre à 12h, les jeux deviendront propriété de l'association Lémandragore et l'argent des ventes sera reversé à l'association Lémandragore.

Article 4 :

Chaque dépositaire s'engage à respecter le règlement.

Article 5 :

L'association Lémandragore se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration lors de la vente.

Article 6 :

L'association Lémandragore se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.